



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 58860

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le caractère unique de la contribution positive de l'industrie papetière à la lutte contre l'effet de serre. L'industrie papetière, par l'utilisation de bois d'éclaircie et de sous-produits du sciage, contribue à une meilleure gestion de la forêt. Elle permet la fixation du carbone contenu dans le bois par la production de papiers et de cartons. Par le recyclage des papiers et cartons, elle permet de conserver le carbone ainsi retenu et évite que les papiers et cartons usagés soient laissés en décharge, ou brûlés, aggravant ainsi l'effet de serre. L'industrie papetière absorbe de cette manière plus de CO₂ qu'elle n'en émet. D'après les calculs effectués par les experts, le solde net de ses émissions de CO₂ est largement favorable à l'industrie papetière, à hauteur de 6 millions de tonnes de CO₂. Il lui demande s'il n'y a pas lieu par conséquent de prévoir un mécanisme pérenne d'exemption de la taxe générale sur les activités polluantes pour l'industrie papetière comme c'est le cas en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Texte de la réponse

La loi votée par le Parlement comportait des aménagements et des atténuations susceptibles de répondre aux préoccupations de l'auteur de la question. Toutefois, la censure de l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2000 par le Conseil constitutionnel fait disparaître l'objet de cette question. Le Gouvernement étudie actuellement les moyens les plus efficaces de respecter les objectifs de la France en matière de lutte contre l'effet de serre.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58860

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1472

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3091